



Déclaration liminaire Cfdt au CSA de la Légion d'honneur du 15 mai 2024

Depuis les dernières élections professionnelles, **la Cfdt est la seule organisation syndicale représentative à la Légion d'honneur.**

Et depuis nous avons dû constater le travail qu'il y a à faire pour que le **dialogue social** vive à la Légion d'honneur.

Le premier sujet à évoquer est celui du **respect des droits syndicaux** pour les agents de l'institution.

Nous ne pouvons que dénoncer les difficultés rencontrées par nos représentants pour prendre leur temps syndical, vous êtes intervenus pour le faire respecter mais **il est nécessaire que soit affirmé l'importance et le respect de nos mandats.**

Nous dénonçons également **les conditions matérielles** dans lesquelles nous devons exercer. Recevoir les agents dans des locaux dans un tel état, sans téléphone ni internet est une négation du droit syndical de tous les agents de la Légion d'honneur.

Nous vous demandons aujourd'hui de vous engager à rappeler l'ensemble des droits syndicaux aux différents responsables et à les faire appliquer.

La Cfdt a toujours porté les demandes des agents de la Légion d'honneur. Dans tous les cadres, à la Légion d'honneur mais aussi au ministère de la justice.

Nous portons les dossiers des agents que ce soit la mobilité, l'avancement ou les recours.

Nos militants sont engagés à pleinement **porter la voix des agents.**

Monsieur le Secrétaire général, Madame la cheffe du service des ressources humaines, **la Cfdt** vous demande de faire réellement vivre le dialogue social au sein de cette institution.

Les agents le méritent et c'est pourquoi la Cfdt vous redemande une feuille de route claire et anticipée prenant en compte toutes les grandes thématiques.

La Cfdt par ses représentants est présente et s'engage pour les agents au quotidien.

Les représentants Cfdt.